

## LES EXPERIENCES DE L'ITURI DANS LE DOMAINE DE SECURITÉ

**Arthur TSHILEO BALAMATA**  
*Justice Plus*

### **Bref historique de l'Ituri**

Situé en Province Orientale, l'Ituri est l'un de cinq districts composant la province orientale, à savoir : TSOPO, HAUT UELE, BAS UELE et ITURI.

Il y a une décennie, la région de l'Ituri a connu des guerres successives d'origine interne et externe: en 1996, avec l'arrivée de l'AFDL et en 1998 avec celle de l'armée Ougandaise (UPDF) et du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD/Goma). De juin 1999 à décembre 2004, la région était déchirée par une sanglante guerre ethnique entre les communautés des pasteurs et des agriculteurs de l'Ituri, principalement entre les Hema et les Lendu.

A l'origine, des enjeux fonciers ont été déterminants pour provoquer le déclenchement des hostilités entre les communautés Hema et Lendu. Mais par la suite, les enjeux fonciers et la dimension interne des conflits ont été vite dépassés pour céder la place à d'autres : enjeux politiques et économiques.

A partir d'août 1998, la gestion de la région de l'Ituri est passée successivement sous contrôle du RCD-Goma (août 1998 à juillet 1999), du RCD/K-ML (d'août 1999 à janvier 2001 et de novembre 2001 à août 2002), du FLC (de janvier à novembre 2001) et de l'UPC (août 2002 à mars 2003). En avril 2003, les différentes forces vives de l'Ituri se sont réunies sous les auspices des Nations (MONUC) pour constituer une Administration Spéciale Intérimaire de l'Ituri. Cette administration a fait face à la présence des milices et groupes armés dont les chefs étaient en quête de légitimité et du pouvoir.

De nombreux jeunes ont été recrutés dans les groupes armés pour défendre des idéologies ethniques. Le nombre d'enfants soldats n'a cessé de gonfler au fil des années.

Les conflits récurrents et la présence de plusieurs groupes armés ont entraîné la circulation et la détention d'une grande quantité d'armes légères et de petit calibre. Ce trafic illicite des armes légères semble ne pas s'arrêter. Cette situation a entraîné l'émergence d'une multiplicité des groupes armés et des milices tribales (FNI, UPC/RP, FPDC, FRPI, PUSIC, FAPC).

Un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion a été entamé dès 2004 grâce au plan DRC et plus tard grâce au PN-DDR. Ce processus a permis à un bon nombre des miliciens de quitter ce rang pour recommencer avec la vie civile. Malheureusement, il subsiste encore des groupes irréductibles qui constituent des poches de l'insécurité en Ituri jusqu'à ce jour. Ce qui relance la problématique de l'insécurité dans les communautés.

Normalement le maintien de la paix est assuré par les forces militaires, mais depuis le début des hostilités jusqu'en 2005, seule la MONUC assurée les missions de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies ou des organisations régionales.

Les missions pouvaient comprendre les clauses pour surveiller, contrôler ou appuyer d'une autre manière une intervention humanitaire.

Le district était vidé des éléments loyalistes et de fois la sécurité était assurée par les milices et où les chefs des villages étaient pris en otage ne sachant plus donner l'ordre mais subir les influences des seigneurs de guerres et ses sujets.

Dans la plupart de cas la population était obligée de se retirer de la zone pour se réfugier ailleurs.

### **Structure de pilotage du programme :**

La plate forme des associations de droits de l'homme composé de : Justice-Plus (JP), Eglise du Christ au Congo (ECC/Ituri), Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP), Forum des Mamans de l'Ituri (FOMI) et Commission Paroissiale Justice et Paix de Mambasa (CPJP), CIC/Aru et Commission Paroissiale Justice et Paix de Mahagi (CPJP), appuyée par Pax Chriti Netherlands et CORDAID.

### **Structures de sécurité à la base**

Grâce au lancement du Programme 'Justice et Réconciliation pour la paix en Ituri', en 2004 lequel programme déployé dans les cinq territoires du district de l'Ituri, à savoir: Djugu, Irumu, Mahagi, Aru et Mambasa, pour accompagner des initiatives de rapprochement communautaire, de réconciliation et de sécurité communautaire. Cette action s'est concrétisée sur le terrain par la mise en place des Initiative Locales de Paix (ILP) et des Initiatives Locales de Sécurité Communautaire (ILSC), ces structures locales qui agissent dans la prévention, la gestion et la transformation positive des conflits dans les communautés ainsi que dans la sécurisation des communautés.

### **La sécurité communautaire**

La sécurité communautaire est entendue comme l'ensemble des mesures formelles et informelles, officielles ou privées ayant pour but d'écartier des dangers de toute nature en vue de la préservation de la cohésion et du bien être des groupes humains partageant une appartenance commune, un territoire commun, des valeurs et des intérêts communs.

La paix et la sécurité constituent des besoins et des droits pour les communautés. Les individus, les familles, les communautés et les nations se mobilisent en tout temps pour leur jouissance.

### **L'Initiative locale de sécurité communautaire (ILSC)**

Une ILSC est une structure de base exploitant les mécanismes traditionnels et /ou informels de sécurisation des individus et des familles dans un espace social donné (clan, village) en vue de mettre les populations hors des dangers d'ordre matériel, physique et psychologique de nature à perturber la paix sociale. Elle mobilise des énergies communautaires pour faire échec à toutes les tentatives d'agression de la communauté, de violence et de criminalité d'une façon non violente.

### **L'Initiative Locale de Paix (ILP)**

L'ILP est une structure de base de capitalisation et d'appropriation des dynamiques locales de paix. Elle est organisée et gérée par (la) les communautés elles mêmes. Elle vise le renforcement de ces communautés en vue d'assurer une pérennité et une durabilité des acquis de la réconciliation, de l'acceptation mutuelle, du dialogue intercommunautaire et de la transformation positive des conflits.

### **Problèmes de sécurité dans les communautés**

La sécurité est indispensable à la vie quotidienne, car elle permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. L'absence de sécurité entraîne des problèmes qui se manifestent de plusieurs manières : violence, criminalité, situations de crise, sinistres, incendies des villages,

*Les expériences de l'Ituri dans le domaine de sécurité*

mouvements forcés des populations. Outre les inquiétudes qu'ils engendrent chez les populations, ces problèmes génèrent aussi des conséquences individuelles, collectives, politiques, économiques, sociales et culturelles qui sont souvent interreliées. Or les communautés détiennent généralement les leviers nécessaires pour faire face à ces problèmes.

Nos communautés qui sortent des situations des conflits font généralement face à plusieurs problèmes de sécurité provoqués par :

- la présence des combattants armés dans les communautés ;
- la présence dans les communautés des armes légères et de petit calibre ;
- l'existence des caches d'armes ;
- la porosité des frontières ;
- le banditisme de tous ordres ;
- les violences sous toutes ses formes ;
- les maladies, épidémies et crises de nature diverse ;

Évidemment dans un contexte d'insécurité, la quiétude des communautés est continuellement menacée et aucune action de développement, de reconstruction ni d'investissement ne peut être envisagée.

En période post conflit un sentiment d'insécurité est ressenti par les individus, les familles et les groupes dans un contexte où l'Etat et ses services spécialisés ne garantissent pas toujours la sécurité des hommes et des biens, d'où la nécessité d'avoir une structure locale de sécurité où tout les membres du milieu feront partie pour leur propre intérêt.

## **GENESE, FONCTIONNEMENT, MISSION**

### **A. Initiative Locale de Sécurité Communautaire**

Une structure de base exploitant les mécanismes traditionnels et /ou informels de sécurisation des individus et des familles dans un espace social donné (clan, village) en vue de mettre les populations hors des dangers d'ordre matériel, physique et psychologique de nature à perturber la paix sociale.

### **Création et processus de mise en place d'une ILSC**

Comme cela vient d'être souligné, les individus et les communautés ont besoin de sécurité pour leur épanouissement. La création et la mise en place d'une initiative locale de sécurité communautaire ont été dictées par le souci de compenser le déficit sécuritaire des services officiels de l'Etat.

Les initiatives locales de sécurité communautaire ont pris plusieurs visages :

- les structures traditionnelles de sécurité communautaire ;
- les groupes d'autodéfense populaire ;
- les milices locales.

Certaines initiatives sont devenues par la suite perverses et ont provoquées une insécurité grandissante dans les milieux.

C'est pourquoi, la mise en place d'une ILSC doit répondre à quelques principes :

- adopter une approche globale relativement à la sécurité ;
- privilégier les individus, les familles et les communautés,
- considérer autant la dimension objective de la sécurité que sa dimension subjective ;
- favoriser la concertation, la participation et la mobilisation de la communauté.

Le processus de mise en place d'une ILSC repose sur une démarche opératoire en cinq étapes essentielles :

### **Etablissement d'un diagnostic de sécurité au niveau de la communauté**

C'est un inventaire qualitatif et quantitatif des problèmes de sécurité qui se posent dans les communautés, d'identifier les acteurs en présence et leurs rôles respectifs et d'évaluer l'effectivité et/ou l'efficacité des structures qui sont censées y répondre.

### **Mise en place d'un Comité d'action**

Pour mener à bien une ILSC, la présence d'un Comité d'action était essentielle. Ce comité doit répondre à des exigences de fonctionnalité et de représentativité impliquant largement les membres des communautés.

Le comité doit être composé de personnes ayant :

- une expérience pertinente ;
- un intérêt manifeste pour les problèmes de sécurité ;
- une capacité de travailler en équipe ;
- de la disponibilité pour travailler au sein du Comité ;
- un niveau suffisant d'alerte et de réponse ;
- une capacité d'écoute des communautés

### **Identification des partenaires**

Les problèmes de sécurité concernent tout le monde. Dans son travail, une initiative locale de sécurité communautaire doit impliquer tous les acteurs clés vivant dans la communauté. Cela implique les partenaires officiels (armée, police, services de sécurité, autorités politiques et administratives, autorités coutumières) et non officiels (églises, syndicats, ong, autres associations,...). Une plus grande mobilisation et une participation de toutes les forces sociales responsabilisent les citoyens qui deviennent des partenaires de la sécurité pour tous.

### **Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action**

Dès que les principes directeurs sont définis et les structures sont mises en place, le comité procède à l'élaboration du plan d'action de l'ILSC. Ce plan énonce les objectifs poursuivis, identifie les cibles et les partenaires, décrit les activités à réaliser, détermine les ressources nécessaires, les échéanciers ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du plan.

### **Développement des cadres de concertation**

Dans le cadre de sa mise en œuvre, une initiative locale de sécurité communautaire doit parvenir à stimuler la naissance des cadres de concertations pour améliorer la sécurité des communautés. Le développement des cadres de concertation permet l'échange d'informations, le partage des préoccupations et des attentes des communautés, le renforcement de la coopération entre les structures officielles et les structures privées impliquées et /ou intéressées par les problèmes de sécurité dans les milieux.

### **Suivi et évaluation des actions**

Une initiative locale de sécurité communautaire est dotée des outils et des mécanismes qui permettent aux acteurs et aux partenaires de mesurer les retombées des actions réalisées dans les

milieux. Il s'agit de comprendre comment l'initiative se développe pour en maximiser les effets et quel est son impact dans l'amélioration de la sécurité communautaire.

### **Animation et Fonctionnement d'une ILSC**

Comme cela est souligné ci-dessus, une initiative locale de sécurité communautaire est animée par un Comité regroupant des personnes issues de différentes couches de la société. Pour son fonctionnement, l'ILSC doit se doter d'un règlement intérieur qui définit les principes directeurs de fonctionnement et la répartition des responsabilités de différents animateurs.

Le rôle essentiel dévolu à une ILSC est notamment de :

- développer une vision et une stratégie de sécurité communautaire axées sur les besoins et préoccupations des familles, des individus et des communautés
- sensibiliser les populations à l'importance de la sécurité, à ses dimensions multiples et à la nécessité de la mobilisation de toutes les forces sociales ;
- favoriser la canalisation de toutes les énergies impliquées dans la promotion de la sécurité collective afin d'éviter un éparpillement des ressources
- engager la communautés dans un processus d'amélioration de la sécurité dans les différents milieux de vie de

Le leadership au sein d'une ILSC doit être clairement affirmé et connu. L'animation de l'ILSC implique qu'elle doit :

- favoriser la consultation des populations à la base afin d'orienter le choix des stratégies en fonction des besoins exprimés ;
- développer ou maintenir un climat de concertation entre les différentes composantes sociales qui partagent les mêmes préoccupations de sécurité ;
- initier ou participer à des partenariats dans la poursuite d'objectifs communs de sécurité dans les milieux de vie.

L'équipe d'animation de l'ILSC doit jouer un rôle essentiel pour :

- mobiliser les partenaires pertinents ;
- assurer le partage d'informations entre partenaires ;
- assurer la cohésion des objectifs poursuivis en veillant à la mise en œuvre des actions de sécurisation des communautés ;
- favoriser un climat d'ouverture et de confiance en tenant compte de la diversité des intérêts et en évitant de créer de fausses attentes auprès des partenaires et des populations à la base ;
- tenir compte de la culture propre de chaque communauté.

### **Activités principales d'une ILSC**

#### **Une ILSC travaille pour combattre le banditisme dans les milieux**

En tant que structure de sécurité communautaire organisée, une ILSC s'attaque au banditisme dans les milieux de vie. Ce banditisme peut provenir des jeunes délinquants, des miliciens ou des éléments incontrôlés de l'armée et de la police. Dans ce cadre, l'ILSC développe plusieurs stratégies :

- les patrouilles dans les communautés ;
- les veillées nocturnes des jeunes ;
- le développement des systèmes d'alerte en cas de danger (sifflets, cris codés, cliquetis des assiettes ou de tous les objets métalliques ;

*Les expériences de l'Ituri dans le domaine de sécurité*

- fouilles dans les maisons et les endroits suspects.
- Quadrillage des villages ou des quartiers.

### **Une ILSC travaille pour lever les barrières dressées sur les routes**

Dans certaines contrées, des éléments et/ou des groupes irréguliers dressent des barrières sur les routes et sur toute autre voie de communication. Les responsables de l'ILSC travaillent pour à débusquer ces éléments et groupes irréguliers, avertissent les forces régulières de la police et de l'armée pour la maîtrise de ces éléments et la levée des barrières en vue de permettre aux populations de vaquer librement à leurs occupations.

### **Une ILSC s'implique pour la réduction et/ou l'éradication des ALPC dans les communautés**

Dans les zones des conflits ou sortant des conflits, la problématique de la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre se pose avec acuité. La présence des armes dans les communautés entre les mains non autorisées accroît l'insécurité des milieux, entretient la violence et la criminalité. Une initiative locale de sécurité communautaire veille à :

- assurer le monitoring de la circulation et du trafic des ALPC dans les communautés en identifiant les acteurs, les voies d'acheminement, les lieux de provenances et de destination aux fins d'alerter les autorités compétentes;
- à rechercher et à détecter les caches d'armes dans les communautés et à coopérer avec les services de l'Etat concernés pour la destruction de ces caches d'armes et la récupération des armes par les autorités compétentes ;
- sensibiliser les membres des communautés sur les conséquences et les méfaits de la détention des armes dans les communautés en vue d'encourager leur ramassage et leur acheminement auprès des services compétents.

### **Une ILSC travaille pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants**

Les communautés qui sortent des conflits armés violents bénéficient des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel programme, une initiative de sécurité communautaire s'engage dans la sensibilisation des communautés en vue de la réussite de ce programme. Elle s'investit d'une part pour encourager les ex-combattants réticents à rejoindre le processus de DDR et d'autre part pour sensibiliser les communautés à l'accueil et à la réinsertion des ex-combattants qui réintègrent les communautés.

### **Une ILSC participe aux réunions locales de sécurité**

Dans le fonctionnement des services étatiques, il existe des services de sécurité au niveau des groupements, des secteurs (collectivités) et des territoires. Une initiative locale de sécurité communautaire s'implique dans un partenariat local en participant aux réunions des comités locaux de sécurité et en partageant les préoccupations des communautés dans le domaine sécuritaire.

### **Une ILSC sensibilise et forme les membres des communautés sur les questions de sécurité**

Une des activités principales d'une initiative locale de sécurité est le renforcement de la participation communautaire à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions sur les questions de sécurité. Le renforcement des capacités des communautés passe par la sensibilisation

et la formation. Il s'agit d'aider les membres de communiquer à apprendre à identifier les facteurs d'insécurité, à rechercher les acteurs et à arrêter en commun des solutions.

### **Exemple vivant : « NYUMBA KUMI »**

- Dans la culture traditionnelle des communautés de l'Ituri et particulièrement du territoire de Mahagi, les « nyumba kumi » constituent une stratégie séculaire de sécurisation communautaire grâce à la constitution des groupes et noyaux d'action au sein des regroupements de dix maisons, d'où l'on tire la dénomination « nyumba » (maisons) et « kumi » (dix).
- Il ne s'agit pas d'une innovation du Cosupam (Comité de Suivi des Concertations pour la Pacification du Territoire de Mahagi) mis en place à l'initiative de Monseigneur Marcel Utembi, Evêque de Mahagi-Nioka en vue du rapprochement des communautés des territoires de Djugu et de Mahagi.
- La redynamisation des nyumba kumi par le Cosupam date de la fin de l'année 2003. Cela est dû à la faiblesse et même à l'absence des services publics capables d'assurer la sécurité de la population victime des tueries, des barbaries, de diverses exactions et des violations de ses droits par les miliciens installés dans tous les centres importants du Territoire de Mahagi.
- Le travail réalisé par le Cosupam a permis de mettre en place des comités de paix dans les secteurs (collectivités), les groupements et les localités. C'est grâce à ce processus que les communautés ont organisé des nyumba kumi pour faire face à l'insécurité grandissante dans les milieux, particulièrement entretenue par les milices armées ayant assiégé la contrée.
- Quoique d'origine traditionnelle, la problématique des nyumba kumi ayant émergé dans le contexte des conflits a comme le ressort l'évaluation, trouvé son opportunité dans le souci de faire face aux vols à mains armées, aux tracasseries policières et administratives, militaires, aux vols des bétails et des produits des champs, au rançonnement de la population par les FARDC et d'autres groupes armés, à la multiplication des taxes, aux vols commandités par les services de l'Etat et à l'érection des barrières par les militaires et aux incendies barbares des maisons ;
- Comme cela a été souligné dans ci-dessus, la vague de la création/redynamisation des ILSC commence en 1999 grâce à un travail interne des communautés ; elles sont stimulées par le Cosupam entre fin 2003 et 2005 avant d'être dernièrement redynamisées par la Commission Diocésaine Justice et Paix en décembre 2006, puis à la fin de 2007.
- Selon les données recueillies lors des entretiens et des réunions de travail, il existerait plus de 2000 « nyumba kumi » (ILSC) fonctionnelles dans les communautés du territoire de Mahagi, autant dans les territoires de Djugu, Irumu, Mambasa et partiellement dans la ville de Bunia. Ces dernières connaissent une implication significative des autorités coutumières et locales qui en sont parties prenantes.

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

- Les ILSC sont constituées de manière participative par les populations elles-mêmes. Les membres des comités des ILSC ont été désignés grâce aux élections. La participation des femmes est effective.
- Les comités mis en place ont des tailles différentes. Ils ne répondent à un standard, ni au niveau du nombre ni au niveau du partage des responsabilités. Le nombre des membres du Comité varie de 1 à 15.
- Comme cela a été souligné pour les ILP, la plupart des ILSC ne dispose pas d'un Règlement intérieur écrit. Les prescriptions et les recommandations de fonctionnement sont généralement orales. Beaucoup d'entre elles ne disposent chacune d'une esquisse de ROI.
- En plus du manque de ROI, les ILSC sont faiblement structurées et ne disposent pas d'outils de gestion adéquats.

- Le système d'information interne au sein des ILSC est très développé. Les ILSC disposent des mécanismes traditionnels d'alerte avec des signaux et des gestes codifiés qui sont connus, partagés et maîtrisés par les membres des communautés.

## **ACTIVITES ET STRATEGIES**

- Selon les données recueillies auprès des usagers, les « nyumba kumi » poursuivent les objectifs suivants
  - veiller sur la sécurité des membres de la communauté,
  - assurer sa propre sécurité, celle de l'équipe, de la localité, du quartier, des voisins,
  - maintenir la paix dans le milieu,
  - éduquer les membres de la communauté en luttant contre les antivaleurs.
- Plusieurs activités ont été identifiées comme faisant partie des tâches essentielles des initiatives locales de sécurité communautaire. L'analyse des activités a démontré que celles-ci dépendent d'une ILSC à une autre selon les facteurs d'insécurité en présence. Les activités sont plus intensives au moment des conflits.
- Au regard des données récoltées, les activités essentielles retenues dans les ILSC sont les suivantes :
  - enregistrement des entrées et sorties des étrangers ;
  - organisation des patrouilles nocturnes ;
  - poursuite et arrestation des voleurs ;
  - résolution des conflits interpersonnels, familiaux et fonciers ;
  - veillées nocturnes pendant les périodes d'insécurité ;
  - réunions d'analyse de la situation sécuritaire au sein de la communauté ;
  - lutte contre la drogue et l'ivrognerie ;
  - interpellation des délinquants ;
  - formation et sensibilisation des membres ;
  - développement et mise en place des systèmes d'alerte ;
  - encadrement des ex- miliciens ;
  - lutte contre les tracasseries policières et militaires ;
  - lutte contre les jeux de hasard ;
  - arrestation des personnes armées sans mandat ;
  - rencontres avec les autres « nyumba kumi ».
- La plupart des ILSC développe des stratégies de travail en vue d'atteindre les objectifs. Il s'agit de :
  - renforcement de la connaissance des membres de son équipe, ses voisins,
  - dénonciation des personnes suspectes de son équipe et celles étrangères qui vivent dans cette même communauté,
  - prévention du chef d'équipe des dangers imminents,
  - collaboration et synergie avec les forces d'ordre et de sécurité ;
  - protection des personnes vulnérables (les femmes, les enfants, les vieillards,...) ;
  - partage des nouvelles sécuritaires,
  - concertations permanentes entre les membres des communautés.

## **MOYENS D'ACTION**

- Les ILSC fonctionnent avec un minimum de moyens dont les principaux sont les moyens humains. Les moyens matériels et logistiques font grandement défaut et les moyens financiers sont presque inexistants. Les cotisations sporadiques qui sont apportées par les

membres sont utilisées généralement pour répondre aux besoins de solidarité en cas de décès, de maladie des membres.

- Nous avons noté qu'il manque des fournitures de base, des moyens de communication et de déplacement. Les registres, les cahiers, les bics, les papiers pour élaborer les rapports sont rares. Les responsables des ILP ont des difficultés de prendre contact facilement avec les autorités publiques et les autres leaders du milieu en cas de nécessité. Comme pour le cas des ILP, les ILSC accusent elles aussi des faiblesses en ressources.
- Cependant, les ILSC recourent aux moyens traditionnels d'alerte qui consistent soit à pousser des cris pour annoncer le malheur ou le danger. On utilise des signaux par des gestes ou des attitudes (clin d'œil,...). D'autres moyens d'alerte employés sont: sifflets, cloches, tambour, lampes torches, téléphones.

## **B. Initiative Locale de Paix.**

Une initiative locale de paix, comme cela a été indiqué précédemment, est une structure de base de capitalisation et d'appropriation des dynamiques locales de paix. Elle est organisée et gérée par membres de la communauté elles mêmes. Elle vise la réconciliation, l'acceptation mutuelle, le dialogue intercommunautaire et la transformation positive des conflits.

Une initiative locale de paix naît généralement pendant ou après une période de conflits.

- Elle naît pendant le conflit pour atténuer les effets et/ou l'amplification des conflits en vue d'arrêter le cycle de violence et d'offrir un espace de dialogue et de concertation entre les différentes parties au conflit. Elle offre un espace dans lequel les parties en conflit présentent leurs revendications. Dans ce cas, l'initiative locale de paix devient un outil de négociation et/ou de médiation pour faciliter l'arrêt des rivalités entre les parties en présence ;
- Elle prend naissance aussi après les conflits. Pendant ce moment, les parties dressent le bilan et les conséquences des conflits, se regardent et n'arrivent pas à se reconnaître. Cette période peut être l'occasion de la préparation d'autres stratégies de relance du conflit. L'initiative locale de paix qui émerge dans ces conditions doit travailler pour renouer le dialogue entre les parties, les rapprocher. Elle doit amorcer un travail de réconciliation qui implique le rétablissement de la vérité, le pardon, la réparation et la justice.

Une initiative locale de paix peut être initiée de l'intérieur ou de l'extérieur des groupes opposés, des parties en conflit :

- **Emergence interne** : un groupe de personnes concernées par un conflit et jouissant d'une certaine légitimité sociale peuvent prendre l'initiative d'amorcer des activités de transformation des conflits, d'édification de la paix et de réconciliation. Ce groupe se formalise, se structure et mène des activités coordonnées en faveur de la paix et peut être appuyé par des partenaires extérieurs.

La mise en place d'une telle initiative doit se faire sur base d'un processus participatif qui mobilise l'ensemble des forces sociales au sein des communautés. Un acteur de paix a l'obligation de mener un travail méthodique qui implique le respect d'une démarche opératoire capable de reconstruire les relations faussées entre les individus et/ou les communautés. La démarche peut être structurée en plusieurs phases:

### **1<sup>ère</sup> Phase: Analyse des éléments des conflits<sup>1</sup>**

On ne peut pas se lancer dans la mise en place d'une initiative locale de paix sans comprendre les aspects et les facettes des conflits. Cela suppose une bonne maîtrise des acteurs impliqués, des racines et causes des conflits ainsi que de ses processus.

### **2<sup>ème</sup> Phase: Inventaire des problèmes et des conséquences**

L'inventaire des problèmes majeurs résiduels qui se posent dans les communautés et l'état des lieux des conséquences des conflits sur les individus, les familles et les communautés. L'élaboration d'une liste des problèmes et des conséquences aide à situer les intérêts majeurs et immédiats des individus, des familles et des groupes

### **3<sup>ème</sup> Phase : Evaluation des acteurs en présence**

Il est nécessaire également de comprendre les jeux des alliances en découvrant les détenteurs d'enjeux et les tireurs des ficelles.

L'identification des vrais acteurs des conflits et des personnes influentes dans les milieux permet de cibler ceux qui peuvent jouer un rôle dans le rétablissement des relations faussées.

### **4<sup>ème</sup> Phase: Inventaire des forces et des faiblesses locales**

On détecte et de décrit les ressources existantes pour le traitement de ces désaccords.

A ce stade, les opportunités et les menaces peuvent influencer positivement ou négativement les initiatives à entreprendre.

### **5<sup>ème</sup> Phase: Identification des initiatives amorcées**

Ici il est question de chercher à comprendre les tentatives antérieures amorcées pour la transformation du conflit, l'édification de la paix ou le travail de réconciliation. L'avantage d'une telle démarche est de capitaliser les résultats acquis et de tenir compte des difficultés ou autres écueils identifiés antérieurement.

### **6<sup>ème</sup> Phase: Mise en place du groupe d'animation**

La constitution d'un groupe de personnes qui s'engagent à constituer le noyau d'animation de l'initiative constitue une phase-clé. Les personnes engagées sont choisies en raison non seulement de leurs qualités morales mais aussi de leurs aptitudes techniques et en raison de leurs attitudes et comportements socialement acceptés.

### **7<sup>ème</sup> Phase: Définition des stratégies et des moyens d'action**

Parmi les actions urgentes à amorcer, le renforcement des capacités des acteurs clés de l'ILP par la sensibilisation et formation constitue un préalable incontournable.

## **Organisation et fonctionnement**

Pour un fonctionnement harmonieux d'une ILP, il est nécessaire qu'elle se dote d'un Règlement Intérieur, d'une équipe d'animation et d'un plan de travail :

- Le Règlement Intérieur définit le cadre juridique et réglementaire de l'ILP. Cet outil énonce toutes les règles qui régissent le fonctionnement de l'ILP et qui s'imposent aux animateurs et aux membres.
- L'équipe d'animation est constituée d'un comité restreint qui gère l'initiative. La taille d'une telle équipe dépend d'une ILP une autre en tenant compte des éléments contextuels de chaque milieu. Toutefois, on peut retrouver : Un Animateur, Un animateur adjoint, Un Secrétaire, Un Secrétaire Adjoint, Un Collège des Conseillers (ou sages),
- Les animateurs sont des personnes issus dans le milieu, jouissant des qualités morales et intellectuelles appréciables. Pour autant que cela est possible, ils doivent être désignés de manière démocratique après une rencontre de mobilisation et de sensibilisation où toutes les couches de la population sont représentées y compris les autorités politico-administratives, militaires et policières.
- Le plan de travail où sont définies les actions à mener en fonction des problèmes identifiés dans les milieux. (Que faire ? Quand ? Où ? Comment ? Avec qui ? Avec quoi ?).

En conclusion, nous disons que cette expérience a beaucoup contribué à la sécurisation des personnes et leurs biens; au rétablissement de climat de confiance entre les communautés et entre les populations et les services de sécurité de l'Etat. Mais quand l'insécurité prenait une grande ampleur dépassant le niveau d'intervention des ILSC et ILP, le concours de la MONUC ainsi que des

*Les expériences de l'Ituri dans le domaine de sécurité*

individus influents de la population était nécessaire pour déclencher un dialogue secret puis parvenir à trouver les pistes de solutions aux problèmes ayant été à l'origine de l'insécurité. A ce jour, nous dénombrons de milliers des structures de sécurités (ILSC, ILP et NYUMBA KUMI) dans le district de l'Ituri, toute collaborent avec les autorités locales (FARDC et POLICE) dans l'intérêt supérieur de la population.

*Arthur TSHILEO BALAMATA.  
Membre de Justice-Plus et  
Assistant Administratif de la plate forme de 2004-2007*